

Compte-rendu de la première réunion médiathèque de Sailhan

21 avril 2015

Etaient présents : Marcel Soulé-Artouzoul, Evelyne Demangel, Jean Frontin, Claude Griet, Claudine Beney, Roselyne Guilbaud, Renée Grangé, Pierre Soulé-Artouzoul, Renée Huc, Claude Huc.

Une personne excusée : Claudie Fénolland

Etaient présents pour la municipalité : Didier Brun, maire de Sailhan, Rosa Soulé-Artouzoul, adjointe au maire, chargée notamment de la bibliothèque.

Présentation du projet

Renée Huc a présenté les grandes lignes du projet de bibliothèque municipale (appelée maintenant médiathèque) :

- Constituer un projet collectif. Sans beaucoup de ressources, c'est vraiment la force de ce collectif qui permettra la réalisation et le succès du projet,
- Outre le prêt d'ouvrages, la médiathèque doit être un lieu de rencontres entre les personnes, ou l'on peut échanger et partager un moment. Des animations devront être envisagées de temps en temps,
- Un accent privilégié sera mis sur le livre pyrénéen dans lequel on retrouve une grande palette de types : histoire, tradition, récits, sports, romans, photos...et même romans policiers,
- Cependant, la médiathèque ne va pas se replier sur ce domaine et doit laisser la place à une vision plus générale incluant tous les genres de livres : littérature générale et contemporaine, livres pour enfants, BD... afin de satisfaire un maximum de personnes.

En ce qui concerne le local

Didier Brun a précisé qu'un lieu d'accueil serait prévu dans le cadre de la restructuration d'ensemble du bâtiment de la mairie à partir de 2018. D'ici là, la bibliothèque sera hébergée dans la salle du Conseil municipal.

Où en est le projet aujourd'hui ?

Des actions ont démarré et plusieurs éditeurs nous ont offert des livres remarquables. Des dons de personnes amies ont aussi permis d'obtenir quelques livres supplémentaires et au jour ou nous écrivons ce compte-rendu, c'est environ deux cent livres intéressants qui ont été collectés.

C'est donc parti. Il convient donc dans les mois à venir de développer ce travail de collecte de livres et de réfléchir aux moyens d'obtenir des financements pour des achats d'ouvrages.

La médiathèque départementale

Les contacts ont été pris avec la médiathèque départementale et en particulier avec Madame Bourie-Saurel, chef du service réseau.

- La médiathèque apportera son soutien si le projet est une bibliothèque généraliste couvrant tous les genres d'ouvrages, ceci ne nous empêche pas de mettre un accent particulier sur le livre pyrénéen.
- La médiathèque pourra apporter une aide en terme de formation gratuite des bénévoles,
- Dans des conditions à définir, la médiathèque départementale prête régulièrement des ouvrages aux bibliothèques municipales.

Un rendez-vous a été pris : Mme Bourie-Saurel, accompagnée de la directrice de la médiathèque départementale, se rendront à Sailhan pour une réunion avec nous. **Cette réunion était initialement prévue le 18 juin 2015, mais en raison du trop grand nombre d'absents, nous allons chercher une date plus appropriée.**

A cette future réunion, les personnes de la médiathèque départementale pourront présenter les aides de la médiathèque départementale et répondre à toutes nos questions.

Création d'une association

Compte-tenu des expériences passées et de la petite taille de la commune (pas de régisseur à la mairie), le maire recommande la création d'une association en charge de la gestion et du fonctionnement de la médiathèque.

Le projet de statuts de cette association a été soumis à discussion.

L'association portera le nom de : Au fournil, la Médiathèque de Sailhan (en référence au four à pain communal qui pourrait peut-être héberger la bibliothèque).

Les statuts ont été révisés et améliorés dans les jours qui ont suivi. Concernant la composition du bureau, les discussions ont abouti à la formulation suivante :

L'association est dirigée par un bureau de 5 membres au minimum, élus pour une année par l'assemblée générale. Les membres sont rééligibles.

- 1) *Un-e- président-e-,*
- 2) *Un-e- ou plusieurs vice-président-e-s,*
- 3) *Un-e- secrétaire et, s'il y a lieu, un-e- secrétaire adjoint-e-,*
- 4) *Un-e- trésorier-e-, et, si besoin est, un-e- trésorier-e- adjoint-e-,*
- 5) *Un ou plusieurs responsables en charge d'activités définies par l'assemblée générale*

Cette formulation permet de répartir les responsabilités de façon plus réaliste, la multiplication des postes de vice-présidents n'étant pas vraiment satisfaisante.

Les statuts seront prochainement déposés à la préfecture avec les signatures de Renée Huc, présidente et de Renée Grangé, trésorière. La répartition des autres responsabilités au bureau sera revue lors d'une prochaine assemblée générale dans le courant de l'été.